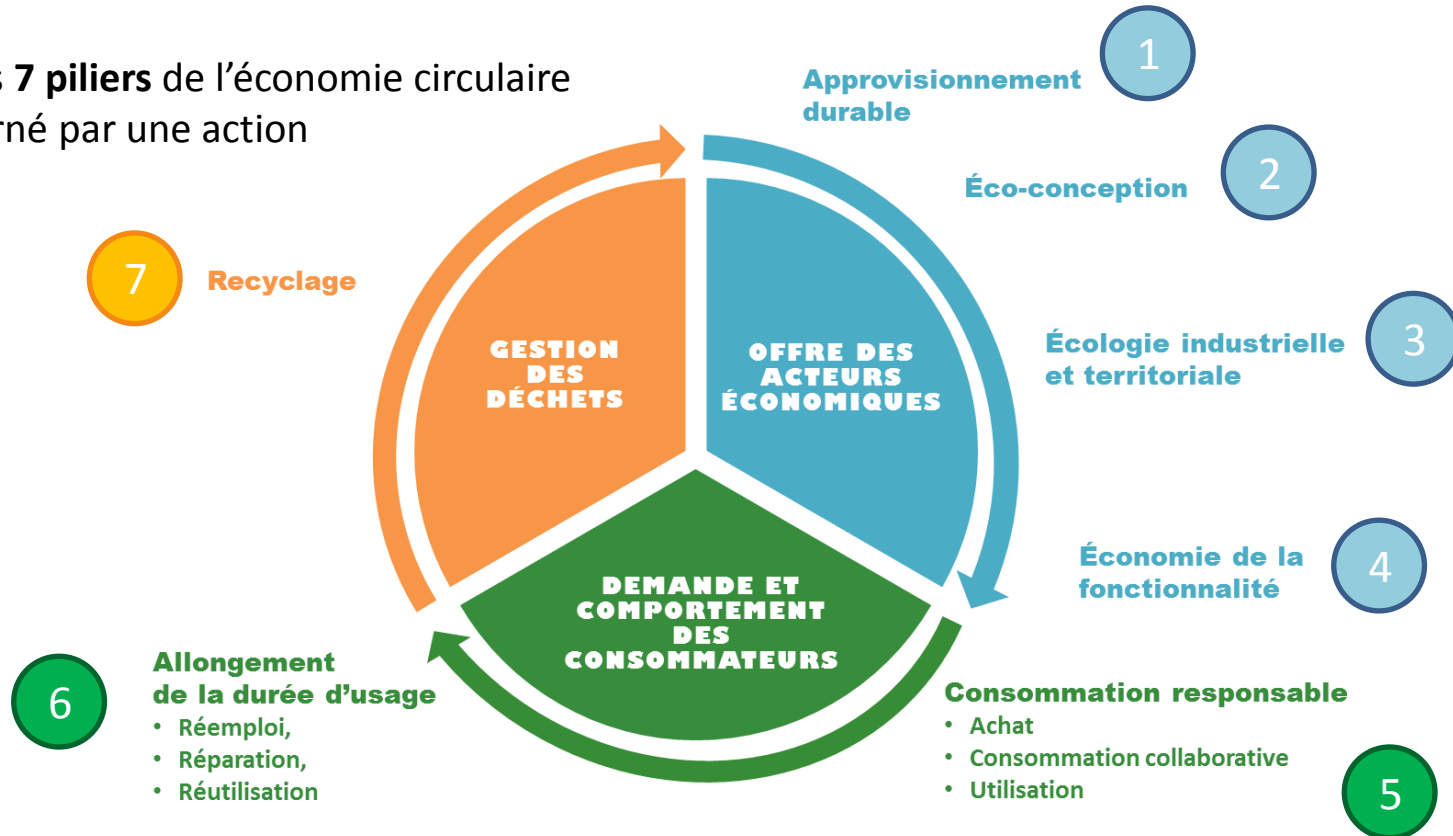


L'économie circulaire

selon l'ADEME

Chacun des **7 piliers** de l'économie circulaire sera concerné par une action



Le PLPDMA est programmé pour une **durée de 3 ans** avec pour objectif principal une **diminution du tonnage de DMA par habitant de 10%** en 2020 par rapport à 2017.

Le programme d'action

1

Approvisionnement durable

Charte des E'Caux cantines

2

Éco-conception

Création locale d'emballages compostables

3

Écologie industrielle et territoriale

Création d'un réseau de déchèteries professionnelles

4

Économie de la fonctionnalité

Service de broyage de déchets verts

5

Consommation responsable

Site de partage de matériel

6

Allongement de la durée d'usage

Création d'une filière de réemploi

7

Recyclage

Création d'une filière « coquillages »

En plus d'une action par pilier de l'économie circulaire, les actions **compostage domestique** et **sensibilisation en milieu scolaire** seront reconduites.